

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 JUILLET 2025 (19H)

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi huit juillet à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémy LAPLANCHE, Maire.

PRESENTS : MM LAPLANCHE Rémy, ROMANO Jean-Michel, BELHOSTE Philippe, RENAULT Laurent, Mmes PAUL Marie-Annick, M. MOREL Thierry, Mme BUIGNY-VITTECOQ Isabelle, M DE PELLEGARS-MALHORTIE Bertrand.

ABSENTS excusés : Mme LEBRUN Manon, M. HEURLIN Michel (pouvoir à Mme PAUL)

ABSENT non excusé : M. VILLOTTE Lucien.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant le remplacement du point 7 « Réseau Fibre-Redevance Occupation du Domaine Public » de l'ordre du jour par convention mise à disposition atelier DO IN.

I RD579 traverse agglomération aménagements de sécurité – Avancement

Comme annoncé par Mr Verdière le responsable de l'agence Routière Départementale, l'appel d'offres devait intervenir au 2^{ème} trimestre 2025 pour un chantier en septembre prochain. Or le service marchés publics du Département ne pourra pas lancer la publicité avant septembre. Conclusion : le chantier démarera début 2026.

En attendant, pour des raisons de sécurité de circulation des 2 roues et pour atténuer les nuisances sonores, Monsieur le Maire a demandé au Département de raboter les remontées des grosses fissures de la chaussée.

D'autre part, courant juin, nous avons reçu les observations de la Chambre d'agriculture sur le projet de travaux prévu.

Monsieur le Maire rappelle que cette dernière ne joue qu'un rôle consultatif, et que son avis ne doit pas avoir pour but de dénaturer notre projet. Nous nous devons de maintenir la réduction de la chaussée ainsi que la réalisation des plateaux surélevés, sans oublier le surcoût éventuel. Le projet actuel prévoyait le passage des convois exceptionnels, donc implicitement les convois agricoles, la commune n'ayant quasiment plus d'agriculteurs et de parcelles agricoles au sens strict, leur circulation ne va pas être contrariée par notre projet initial.

La demande de la Chambre d'Agriculture peut être synthétisée en 5 points principaux :

1. Réduction de la chaussée de 7 à 6 m : demande de bordures franchissables type AC1 sur un des 2 côtés
2. Pose de lisses en bois en bordure directe de chaussée : demande de retrait de 0.70 m dans la végétation

3. Végétalisation de l'ilot central en sortie problématique de par la largeur résiduelle de 3m de chaussée
4. Plateaux surélevés : le passage des engins agricoles lourds est contraignant pour les riverains en termes de nuisances sonores.
5. Les conditions de sortie/entrée du chemin de l'église : demande si giration et longueur de 20 ml minimum de plateau sur le chemin sont prévues

Le conseil municipal a pu prendre connaissance de ces demandes par communication préalable le 19 juin par mail.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des présents,

- DONNE SON AVIS sur les 5 points de la demande :
 1. Ne voit pas d'inconvénients à mettre des bordures AC1 franchissables sur un des deux côtés, si cela n'engendre pas de surcoût financier
 2. Refuse le déplacement des lisses en bois de 0.70 m en retrait, pour ne pas compliquer l'entretien des espaces verts
 3. Refuse la suppression de la végétalisation de l'ilot central en sortie agglomération tel que prévu
 4. Refuse la suppression des plateaux surélevés, à partir du moment où les pentes entrée/sortie des plateaux sont bien réalisées (pente douce)
 5. Ne voit pas d'inconvénients à modifier l'entrée/sortie du chemin de l'église.
- Demande au cabinet AménaGéo, maître d'œuvre d'établir le coût estimatif des modifications point 1 et point 5 accordées, afin de pouvoir évaluer le surcoût éventuel. Ensuite le conseil pourra décider de modifier le Dossier de Consultation des Entreprises en conséquence.

II Enquête publique Chemin du CAMPELOU déclassement et aliénation de 47 ml avis sur le rapport du commissaire-enquêteur

Suite à la transmission du Procès-Verbal de synthèse du commissaire-enquêteur par mail à chaque conseiller, il est demandé un avis sur les conclusions apportées par Mr Bar, commissaire-enquêteur dans les 4 mois après ouverture de l'enquête.

Pour rappel, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation de 47 ml du VC3 sous réserves expresses de création d'un chemin de substitution jusqu'à la parcelle A120 (avec 3 possibilités d'échange)

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune cession ou rétrocession des 47 ml linéaires du chemin du Campelou ne sera réalisée, tant que la continuité des servitudes de passage ne sera pas assurée.

Aussi il informe que les tractations d'acquisition entre Mme TORRES, Mr DANGER et Mme ARTU pour créer un chemin de substitution sont en cours. La commune de TOURVILLE doit tout simplement assurer la desserte publique aux 10 parcelles situées sur la Commune de Pont-L'évêque.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande de suivre les conclusions du commissaire enquêteur, et de considérer que dans le cas où aucun accord entre Mme TORRES- Mr DANGER et Mme ARTU ne surviendrait, le déclassement et l'aliénation projetés seraient purement et simplement annulés.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- DONNE un avis favorable aux conclusions données par le commissaire-enquêteur sur le projet d'aliénation des 47 ml du chemin du Campelou au profit de M. et Mme TORRES, sous réserves expresses que la desserte publique de cette portion de voie soit bien conservée.

III Chemin de la Croix Labbé assainissement pluvial – choix entreprise et demande Fonds d'Aide de la communauté de communes Terre d'Auge

Suite aux divers désordres importants d'écoulement pluvial avec des caniveaux cassés et déstabilisés dans le chemin communal de la Croix Labbé et à la notification de subvention APCR+ d'un montant de 4 000 € par le Département, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BAUTIER d'un montant de 14 585.00 € HT.

Ces travaux prévoient l'aménagement de l'accotement du RD58 en face du chemin de la Croix Labbé avec la mise en place d'un busage sur 12 ml et le surbaissement du trottoir, ainsi que la reprise des caniveaux et avaloirs existants dans le chemin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Décide de retenir le devis de l'entreprise BAUTIER d'un montant de 14 585.00 € HT.
- Décide de demander à la communauté de communes Terre d'Auge le fonds d'aide d'un montant de 3 483 €.

IV ANIMATIONS A VENIR

* Dans le cadre de son tour à vélo du 20 au 31 juillet, **Monsieur le Député Christophe BLANCHET viendra en visite** au centre d'élevage équin de Monsieur Lucien VILLOTTE le jeudi 24 juillet à 10h15

* **Le repas des seniors se déroulera à l'auberge du Vieux Tour à Canapville le samedi 29 novembre midi**, un menu unique choisi par le conseil municipal sera envoyé avec les demandes de participation au repas.

V Téléthon 2025 avec communes voisines : tombola et animations

L'association des balades Stéphanoises organisent le téléthon 2025, depuis plusieurs années avec Saint Etienne la Thillaye, Beaumont en Auge et Glanville . La commune de Saint HYMER les rejoint cette année, Mme EBRARD Maire de Beaumont souhaiterait voir un téléthon inter-communal.

Pour rejoindre le groupe, une participation de 100 € sous forme de don à l'ordre des balades Stéphanoises sera demandée.

Cette somme servira à acheter des lots pour la tombola

Tout est transparent : les dons, l'achat des lots, les recettes des manifestations... Chaque commune peut proposer une animation en amont du téléthon et vendre des tickets de tombola,
Si une commune est intéressée pour vendre des gâteaux, des crêpes, des tickets de tombola ou autre, il faut se rapprocher de l'association.
« Les petits ruisseaux font les grandes rivières »

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € pour l'organisation de la tombola.

VI SALLE COMMUNALE - Convention avec Mme LHOTE, atelier DO'in pour juillet-août

Mme Lhote, organisatrice de l'atelier DO IN désirerait une mise à dispo gratuite de la salle communale pour juillet août afin d'asseoir sa « clientèle » lors d'ateliers découvertes, ceux-ci se dérouleraient 5 jeudis de 18h30 à 19h30, dans le but d'entretenir la motivation des premières participantes.

Elle demande si dans le loyer à régler pour la période de l'automne le chauffage et l'électricité sont inclus, Monsieur le Maire a assuré que c'était compris dans le tarif proposé.

Elle souhaiterait aussi qu'une clause de préavis de 1 mois soit retenue en cas de cessation d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de passer une convention de mise à disposition de la salle communale à titre gratuit pour juillet-août 2025.

VII URBANISME

Monsieur le Maire informe de la demande d'urbanisme suivante :

- Déclaration Préalable de M. DUVAL pour la pose de 10 panneaux photovoltaïques sur toiture.

VII QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe du décès de Monsieur Claude ROPERS, doyen de la commune le 24 mai dernier
- Le défibrillateur a été posé à l'extérieur de la salle communale. Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Romano pour la réalisation du raccordement électrique.
- Des petits travaux de peinture des portes de l'église et du portail du cimetière sont réalisés actuellement par Natacha Peintures. Monsieur le Maire remercie Monsieur Romano pour la réparation du portail.
- Le remplacement de l'éclairage extérieur de l'église a été fait la semaine dernière (15 spots en LED)
- Le branchement électrique du kiosque fromages la Dégusterie sera prochainement réalisé.
- Les litiges urbanisme (constructions illégales des Chasseurs de Gueux, dépôts illégaux de matériaux+gravats de Monsieur Pasenciuc) ont été solutionnés.
- ANIMATIONS de mai-juin :
 - Vide-greniers du 8 juin : organisation parfaite
 - Fête des voisins du dimanche midi 15 juin : très bon moment de convivialité
 - Balade du jeudi organisée par l'office du tourisme le jeudi 26 juin
 - Session de formation « Les gestes qui sauvent » le samedi 14 juin : très bonne initiative
- CC TERRE d'AUGE
 - Zone Artisanale de Coudray : 16 entreprises ont été sélectionnées. Les travaux de viabilisation de la zone sont en cours.
 - Les travaux de construction du siège administratif rue des Artificiers avancent bien. Installation dans les locaux en mars 2026
 - Le Pôle de Santé à Pont-L'Evêque ouvrira en septembre 2025.
4 médecins dont 2 nouveaux s'y installeront, ainsi que divers professionnels de santé
 - Un projet de territoire à 20-30 ans est en cours d'étude et de concertation auprès des habitants intercommunaux et les divers acteurs du territoire. Actuellement, il en ressort que la population est vieillissante et qu'il y a un manque certain de logements pour les actifs salariés
- PROJET ROUTE RETRO-LITTORALE :
Le projet de route rétro-littorale partant de Bonneville sur Touques jusqu'à Saint Gatien des Bois a été présenté lors du dernier conseil communautaire de Terre d'Auge. Cette route permettrait de remplacer la route de Villerville qui est sujette à des désordres géologiques. L'arrêté d'interdiction des PL + de 19T de Tourville en Auge est remis en cause par certains maires.

- DEPOT d'ORDURES MENAGERES NON CONFORMES chemin de l'église montée du parking de l'église et au niveau du haras 18A-18B chemin de l'église:
Monsieur le Maire va essayer de demander à Terre d'Auge la possibilité de collecte au niveau du parking de l'église.

- RUISSEAU du VAL de L'AIR : monsieur De Pellegars signale que l'eau du ruisseau est de plus en plus souvent très sale.....

- TROTTOIR devant le propriété LASCAR RD579 : Il est constaté que les déchets de taille de haie n'ont pas été ramassés et que la végétation envahit le trottoir à ce niveau.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 40

Affiché le 10 juillet 2025 à la porte de la mairie.

Le Maire,
Rémy LAPLANCHE